



# INFORMATION

**Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER**,  
bien plus qu'une **obligation** :  
La **MISE EN VALEUR** de votre  
bien et une **GARANTIE** pour votre  
**SECURITE !**

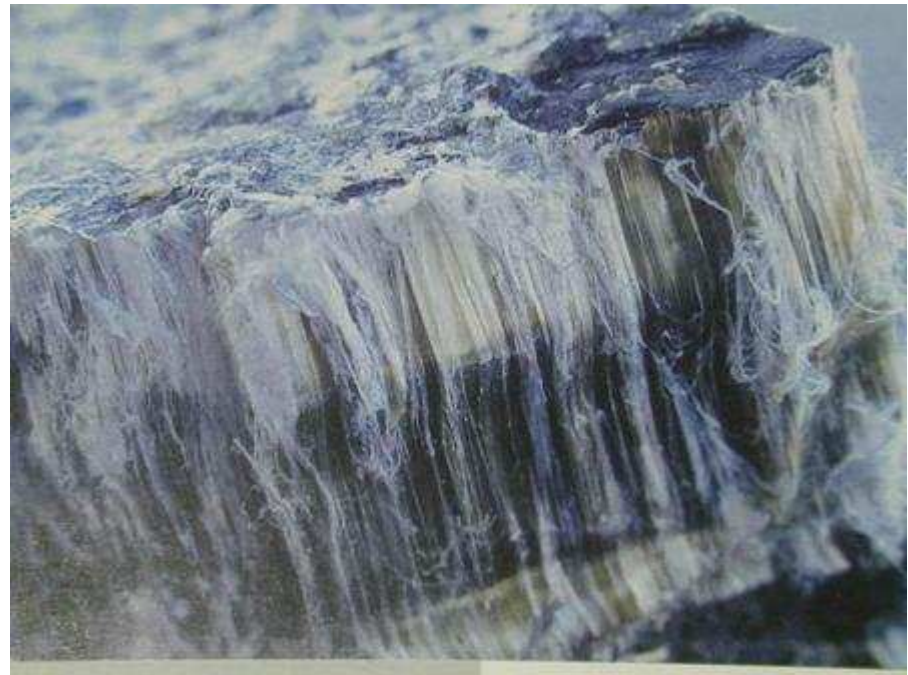
## Diagnostic relatif à la présence d'amiante

### Saviez-vous d'où vient le diagnostic relatif à la présence d'amiante ?

L'amiante est une roche fibreuse, qui est utilisée depuis la nuit des temps, on retrouve l'utilisation de l'amiante 2500 ans avant JC dans des poteries finlandaises.

L'amiante a été massivement utilisée après la seconde guerre mondiale dans de nombreux secteurs industriels, dans la construction navale et dans le bâtiment. Son utilisation a été motivée par ses exceptionnelles propriétés thermiques, chimiques, acoustiques et mécaniques.

Malheureusement, l'amiante est un matériau qui peut se montrer très nocif pour la santé, provoquant des pathologies graves tel que cancers broncho-pulmonaires ou autres fibroses.



### Pourquoi faire un diagnostic amiante ?

Les pouvoirs publics français ont interdit l'utilisation de l'amiante à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1997 et imposent la recherche de produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour tous les biens proposés à la vente ayant un permis de construire antérieur au 1<sup>er</sup> Juillet 1997.

**C'est une question de santé publique.**

Diagnostic de performance énergétique  
Etat des installations de Gaz  
Etat des installations d'électricité  
Etat relatif à l'exposition au plomb  
Mesurage loi Carrez  
Repérage amiante  
Etat relatif à la présence de termites  
Etat parasitaire  
Etat des risques naturels et  
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue  
91470 Pecqueuse.  
Tél : 01.64.91.35.76  
Fax : 01.70.64.66.23  
Port : 06.66.01.39.64  
N°SIRET 50977062400013  
RCS D'EVRY APE 7120B  
Mail : [contact@green-habitat.fr](mailto:contact@green-habitat.fr)  
Web : [www.green-habitat.fr](http://www.green-habitat.fr)



# INFORMATION



**Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER,**  
bien plus qu'une **obligation** :  
La **MISE EN VALEUR** de votre  
bien et une **GARANTIE** pour votre  
**SECURITE !**

## Qui est concerné par le diagnostic amiante ?

A la charge du propriétaire, le diagnostic amiante s'adresse aux immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1997, aux propriétaires amenés à effectuer des travaux de démolition, aux chefs d'entreprises amenés à effectuer des travaux dans un immeuble bâti.

## Comment est réalisé le diagnostic amiante ?

Nous effectuons un contrôle visuel et non destructifs sur des éléments visibles et accessibles. La méthodologie et la liste des matériaux à contrôler, car susceptible de contenir de l'amiante, sont décrites dans la norme NFX-46 20. Des prélèvements, avec analyses en laboratoire, seront réalisés sur certains matériaux afin d'attester, ou non, la présence d'amiante.

## La réglementation autour du diagnostic amiante ?

Section 3 du nouveau code du travail soit les articles R4412-94 à 148 relatifs aux risques d'expositions à l'amiante

L'arrêté du 21 novembre 2006 relatif à la formation des personnes

L'arrêté du 22 août 2002 relatif aux consignes générales de sécurité dans le cadre du DTA

L'arrêté du 02 janvier 2002 relatif aux repérages amiantes avant démolition

La circulaire n°290 du 26 avril 1996 relative à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

L'arrêté du 15 janvier 1998 relative à la grille d'évaluation des faux plafonds

L'arrêté du 07 février 1996 relative à la grille d'évaluation des flocages et calorifugeages

Les articles L1334 - 13, R1334 - 14 à 29, R1336-2 à R1336-5 et annexe 13-9 de l'article R1334-24 et R1334-26 du code de la santé public

## Durée de validité du diagnostic amiante ?

Le diagnostic amiante est valable à vie si absence d'amiante

Pour faire un devis de **diagnostic amiante** : Cliquez ici [Devis diagnostic amiante](#)

Nous vous proposons également nos autres diagnostics immobiliers : [diagnostic DPE](#), [diagnostic amiante](#), [diagnostic électricité](#), [diagnostic gaz](#), [diagnostic termites](#), [mesurage loi carrez](#), [diagnostic plomb](#)

Diagnostic de performance énergétique  
Etat des installations de Gaz  
Etat des installations d'électricité  
Etat relatif à l'exposition au plomb  
Mesurage loi Carrez  
Repérage amiante  
Etat relatif à la présence de termites  
Etat parasitaire  
Etat des risques naturels et  
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue  
91470 Pecqueuse.  
Tél : 01.64.91.35.76  
Fax : 01.70.64.66.23  
Port : 06.66.01.39.64  
N°SIRET 50977062400013  
RCS D'EVRY APE 7120B  
Mail : [contact@green-habitat.fr](mailto:contact@green-habitat.fr)  
Web : [www.green-habitat.fr](http://www.green-habitat.fr)